

## CONSEIL D'ETAT

### Publication d'un décret

**Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,**

sur la proposition de son président,

*arrête:*

**Article unique** L'acte suivant est publié dans la Feuille officielle:

Décret soumettant au vote du peuple:

- a) l'initiative constitutionnelle populaire cantonale "Avenir des Crêtes: au peuple de décider!"
- b) le contre-projet du Grand Conseil sous forme d'un décret portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst.NE),  
du 5 novembre 2013.

Neuchâtel, le 20 novembre 2013

Au nom du Conseil d'Etat:

*Le président,*  
L. KURTH

*La chancelière,*  
S. DESPLAND

(Décret publié dans la Feuille officielle N° 47 du 22 novembre 2013)